

Ce règlement se réfère au schéma d'orientation pédagogique défini par le ministère de la Culture et de la Communication, conforme au projet du conservatoire et de la collectivité, à leurs orientations et à leurs perspectives d'évolution.

Les apprentissages :

La musique est enseignée au Conservatoire de Musique du Pays de Mormal dans un ensemble de cours complémentaires et obligatoires. Ces différents cours abordent les notions musicales générales ou spécialisées dans une discipline. **Seule la globalité de ces cours assure une cohérence de la formation.**

La finalité est de développer le plaisir de la musique et de son partage, un moyen d'expression artistique, un sens critique, une curiosité intellectuelle et une autonomie.

DOCUMENT DE TRAVAIL

La formation musicale (solfège) : Elle détaille les différents paramètres qui composent la musique de manière théorique et pratique à travers différentes activités d'écoute, d'analyse, de lecture et d'écriture. Elle met en perspective différents aspects artistiques en intégrant des éléments historiques, organologiques et stylistiques, clefs indispensables à la compréhension musicale.

Plusieurs cursus existent en fonction du choix instrumental :

- Formation musicale classique : réservée en priorité aux instruments classiques
- Formation musicale « Musiques actuelles » : réservée en priorité aux instruments du département « Musiques actuelles (Guitare, basse, batterie, chant, synthé,...)
- Formation musicale « Batteurs » : réservée en priorité aux élèves des classes de batterie.

Ces différents cursus prennent en compte les spécificités d'apprentissage des différentes disciplines instrumentales.

La formation instrumentale : est spécialisée par instrument pour détailler le geste et l'expression musicale qui lui correspondent. Elle se prolonge dans tous les cours proposés.

Les instruments enseignés sont :

Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano, Violon, Guitare Folk / Electrique, Basse, Batterie, Chant, Musique traditionnelle (whistle (flûte irlandaise), cornemuse(s), bouzouki, bohdran, ...)

Les pratiques collectives : sont à la fois le moteur et l'aboutissement de l'apprentissage musical auquel elles donnent du sens dans le cadre des enseignements dispensés au conservatoire.

Orchestres, ateliers, chorale, ensembles instrumentaux, harmonies, musique de chambre etc... constituent de nombreuses possibilités proposées aux élèves et adaptées à tous les âges et tous les niveaux. L'équipe pédagogique, responsable de la formation, veille à l'équilibre dans le choix des différentes pratiques collectives tout au long du cursus de l'élève.

Ces pratiques collectives deviennent obligatoires à certaines étapes de la formation.

L'apprentissage de la scène : est indispensable à la pratique artistique. Expérience enrichissante, formatrice et motivante, la prestation publique peut prendre différentes formes (Concert, session, audition, spectacle...). Les élèves ont pour obligation de participer à différentes prestations au cours de l'année. En dehors des auditions (au moins une par an), l'équipe pédagogique oriente les élèves en fonction des besoins de leur apprentissage, des projets et des spectacles du conservatoire.

Déroulement de la formation

Cycle d'Initiation :

- ◆ **Jardin Musical pour les 3/4 ans** sous forme de cours collectifs de 30 minutes hebdomadaires
- ◆ **Eveil musical pour les 4/5 ans** sous forme de cours collectifs de 30 minutes hebdomadaires
- ◆ **Eveil musical pour les 5/6 ans** sous forme de cours collectifs de 30 minutes hebdomadaires

Le jardin et l'éveil musical ont pour but de faire découvrir aux enfants le monde sonore par le plaisir et le jeu en suscitant la curiosité artistique : écouter, explorer, improviser, mémoriser, inventer...

Les outils utilisés : chants, expression corporelle, percussions, écoutes...

Pas d'inscription en fonction du niveau scolaire mais en fonction de l'âge sauf cas particulier après concertation des professeurs.

- ◆ **Découverte instrumentale pour les 6/7 ans** sous forme de cours collectifs de 45 minutes hebdomadaires

La découverte instrumentale est, par la prise de contact avec tous les instruments enseignés au conservatoire (mais aussi d'autres), de mener l'enfant à un choix éclairé de pratique instrumentale pour l'année suivante*. Tous les éléments abordés en éveil seront retranscrits instrumentalement : écouter, explorer, improviser, mémoriser, inventer...

Ce cours n'est pas un cours d'initiation instrumentale. Cependant, si en courant d'année l'élève se décide pour un instrument et qu'il reste des places disponibles, il pourra intégrer une initiation instrumentale directement (s'il remplit également les conditions d'âge minimum, de morphologie et de maturité requis)

- ◆ **La formation instrumentale débute à partir de 7 ans* sans préalable de pratique de solfège.**

Les cours d'instrument sont individuels et parfois collectifs. Leur durée varie en fonction de l'avancement de l'élève dans sa formation (ex : 30 minutes la première année et jusque 1h30 en fin de cycle 3)

Elle consiste à développer le geste et les techniques musicales nécessaires à la maîtrise de l'instrument choisi. Elle participe à la formation générale du musicien par l'abord de répertoire et de styles variés et par la mise en situation de jeu seul, en groupe et en public.

Ps : les élèves adultes sont accueillis dans la limite des places disponibles dans un cursus qui leur est réservé (voir chapitre cursus par cycles et parcours aménagés)

* Certains instruments, en fonction de critères morphologiques et en termes de maturité, peuvent être éventuellement accessibles dès 6 ans après avis et test favorable du professeur concerné et du directeur. A l'inverse, certaines disciplines ne pourront être proposées qu'à partir de 8 ou 9 ans suivant ces mêmes critères.

LA FORMATION MUSICALE (SOLFÈGE)

♦ La formation musicale (solfège) est indispensable à la construction du musicien instrumentiste. Elle lui permet d'aborder les éléments constitutifs de la musique de manière théorique et pratique. Elle apporte les éléments de connaissance du langage musical écrit et des différents styles, époques et instruments existants. Les cours sont collectifs et d'une durée de 1 heure à 1h30 (en fonction du niveau et du type de département).

La formation musicale se divise en 3 départements :

- FM « Classique »
- FM « Batteurs »*
- FM « Musique Actuelle »*

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le cursus s'organise de la façon suivante :

Un premier cycle comprenant 5 années (Initial, C1N1, C1N2, C1N3 et FC1) * ou 4 années pour la FM Musique Actuelle & Batteurs (C1A, C1B, C1C et FC1)
Un second cycle comprenant 4 années (C2N1, C2N2, C2N3 et FC2) * (C2A, C2B, C2C et FC2) pour la FM Musique Actuelle & Batteurs

Les cours de formation musicale sont obligatoires jusque FC2.

Cependant il sera toléré une demande d'arrêt de ces cours à partir de l'obtention du niveau C2N2 (*ou C2B) sous les conditions suivantes :
L'élève passera alors automatiquement en « parcours personnalisé » à l'instrument (comparable au « cursus adulte » : 30 minutes de cours instrumental hebdomadaires sans possibilité de passer les examens et réinscription sous réserve de place disponible chaque année).

Tout élève souhaitant arrêter la formation musicale avant le niveau C2N2 (ou C2B) sera contraint d'arrêter les cours individuels instrumentaux et ne pourra prétendre qu'à la participation aux ensembles ou ateliers que pourraient proposer leurs professeurs et dans la limite de disponibilité.

L'évaluation :

Elle a pour but d'aider l'élève à se repérer dans ses apprentissages.

Dans le parcours de formation, l'évaluation continue permet à l'équipe pédagogique d'établir avec l'élève un bilan sur le travail accompli. Elle se décline sous différentes formes : bulletins communiqués aux familles (3 dans l'année) suivis de réunions parents/professeurs et constitutifs du dossier de l'élève, La moyenne obtenue chaque année devra être égale ou supérieure à 10/20 pour passer dans le niveau supérieur.

Le diplôme de FC2 de formation musicale sera délivré après le passage d'une épreuve spécifique :

Cette épreuve a pour but de faire le lien entre les connaissances acquises en formation musicale, les compétences instrumentales et les goûts et choix artistiques des élèves. Elle prend la forme d'une « carte blanche ». Elle pourra se dérouler de façon publique et comportera différents moments :

- Un exposé de 10 à 15' sur un sujet artistique au choix (validation du choix du sujet avant les vacances de toussaint par un jury composé des professeurs et du directeur)
- Une épreuve solo mettant en évidence des choix artistiques et une « réappropriation » ou une reprise originale d'une œuvre au choix
- Une épreuve collective mettant en évidence des choix artistiques et une « réappropriation » ou une reprise originale d'une œuvre au choix
-

Une aide et des conseils avisés seront prodigués par les professeurs d'instrument.

Déroulement du suivi des élèves de FC2 :

Pas de cours hebdomadaire, mais un suivi adapté et personnalisé sera mis en place par les professeurs de Formation Musicale comportant **au minimum** 1 rendez-vous mensuel pour contrôler l'avancement du projet de l'élève en lien avec son professeur d'instrument.

LA FORMATION INSTRUMENTALE

Cursus par cycles

Le cursus structure un apprentissage long : l'organisation en 3 cycles permet aux élèves d'avoir des repères, grâce à des étapes et des objectifs définis par et avec l'équipe pédagogique.

Les 1^{er} et 2^{ème} cycles sont d'une durée moyenne de 4 ans à 5 ans.

- Le 1^{er} Cycle : (Orientation, C1N1, C1N2, C1N3, C1N4 ou FC1)

La première année (orientation) fait l'objet d'une attention toute particulière par l'ensemble de l'équipe.

A l'issue de celle-ci un avis favorable pourra être donné et permettra de poursuivre l'apprentissage instrumental. Une réorientation pourra être proposée en cas d'avis défavorable.

- Le 2nd cycle : (C2N1, C2N2, C2N3, C2N4 ou FC2)
- Le 3^{ème} cycle : (C3N1, C3N2, C3N3 / FC3 et perfectionnement)

Selon l'âge et la progression des élèves, ces cycles peuvent être allongés ou réduits de 1 à 2 ans.

Le 3^{ème} cycle, étape de consolidation de l'autonomie et de la maîtrise du musicien amateur est d'une durée moyenne de 3 ans à l'issue de laquelle l'élève pourra décider en accord avec l'équipe pédagogique de clôturer son parcours « amateur » par le passage d'une épreuve publique ou de prolonger par 1 ou 2 années de perfectionnement en vue d'études musicales approfondies sanctionnées par un diplôme de fin de 3^{ème} cycle.

Durant le Cycle 1 l'élève devra suivre :

- Un cours de Formation Musicale d'1h à 1h30 suivant le type de FM*
- Un cours individuel instrumental de 30' (passant à 45' en FC1)
- Un module de pratique collective et de déchiffrage (cf organisation des professeurs)

Durant le Cycle 2 l'élève devra suivre :

- Un cours de Formation Musicale d'1h
- Un cours individuel instrumental de 45' (passant à 1h en FC2)
- Un module de pratique collective et de déchiffrage (cf organisation des professeurs)

Pour la FC2 « Musiques actuelles » : l'élève devra suivre :

- Un cours individuel instrumental d'1h
- Un cours collectif d'1h
- Les rendez-vous de « coaching » de projets prévus

DOCUMENT DE TRAVAIL

Parcours aménagés

• **Parcours personnalisé**

Un parcours personnalisé peut être mis en place pour des élèves avancés ou adultes qui ne suivent pas la totalité des cours du cursus. Le contenu de ce parcours et son issue (réintégration d'un cursus ou orientation vers un parcours « adulte ») **est de la responsabilité de l'équipe pédagogique et selon ses conditions.** (Exemple : arrêt de formation musicale avant FC2 impliquant un cours instrumental ramené à 30 minutes, l'impossibilité de passer les examens instrumentaux et la remise en question de la réinscription en fonction des places disponibles)

• **Parcours « adulte »**

Ce parcours donne accès aux apprentissages **dans la mesure des places disponibles.** Ses étapes sont définies par un projet annuel décrivant les objectifs et les contenus de la formation. Le parcours « adulte » est limité dans le temps et avant une réinscription, l'équipe pédagogique examine le projet visé.

• **Parcours adapté**

Ce parcours est réservé aux élèves atteints de troubles des apprentissages, du comportement (Troubles DYS avec ou sans TDA, etc....)

Ce parcours spécifique est mis en place après concertation entre la famille et les professeurs de certaines disciplines formés à cette forme de pédagogie différenciée.

L'évaluation

Elle a pour but d'aider l'élève à se repérer dans ses apprentissages.

Evaluation continue

Dans le parcours de formation, l'évaluation continue permet à l'équipe pédagogique d'établir avec l'élève un bilan sur le travail accompli, la progression et la participation aux auditions, concerts, projets et spectacles. Ce bilan confirme les acquisitions musicales et oriente la direction du travail. Elle se décline sous différentes formes : bulletins trimestriels communiqués aux familles suivis de réunions parents / professeurs et constitutifs du dossier de l'élève, évaluations « intra-cycles » (en 2^{ème} et 3^{ème} année du cycle), réalisations diverses (concerts d'élèves, spectacles, auditions...)

Evaluations terminales à l'issue des cycles 1, 2 et 3 :

Elles sont organisées chaque année et vérifient les compétences acquises au cours du cycle. Dans les disciplines instrumentales les élèves admis après leur C1N3 ou C2N3 en FC1 ou FC2 disposent de 2 ans pour réussir cet examen.

Les élèves admis en C1N4 ou C2N4 ne passeront pas d'examen cette année-là mais n'auront qu'une année (FC1 ou FC2) pour obtenir leur examen.

Le passage dans le cycle supérieur est effectif après réussite de l'épreuve instrumentale et validation des pratiques collectives et (ou) participation aux projets. La vérification de la cohérence et de la globalité de la formation au cours du cycle est de la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Cette épreuve comportera obligatoirement :

- Un morceau au choix
- Un morceau imposé
- Une « invention » (guidée par le professeur)

Evaluation terminale du « parcours amateur » :

Elle pourra être organisée en public et prendra la forme d'une « carte blanche » (durée environ 15 à 20 minutes) donnée à l'élève. Il doit démontrer ce qu'il a retenu de la globalité de sa formation en présentant les goûts et les choix artistiques qui lui sont propres. Le lien avec d'autres artistes (élèves, artistes extérieurs, ...) ainsi qu'avec d'autres arts sera apprécié. Il s'agit d'un véritable moment de spectacle. Une aide logistique, technique et artistique sera proposée par les professeurs sollicités par ces élèves.

L'engagement de l'élève

Pour que l'apprentissage musical soit effectif, l'élève en s'inscrivant au conservatoire, doit s'engager pour une présence de qualité. Cet engagement consiste en un respect de certaines règles :

- ✓ **L'assiduité, l'écoute attentive et la participation active aux cours**, ainsi que la bonne préparation aux échéances (auditions, spectacles, évaluations et examens)
- ✓ **Un travail personnel régulier**. Le cours n'est pas une fin en soit. Il nourrit l'élève mais requiert le travail apporté par ce dernier dans chaque discipline. Pour évaluer le temps nécessaire se référer aux professeurs. L'élève peut travailler seul avec les consignes de l'enseignant dans un lieu calme.
- ✓ **Les conditions matérielles adéquates** : L'élève doit disposer d'un instrument le plus tôt possible (obligatoirement dans le courant du premier trimestre). L'acquisition de partitions, méthodes, accessoires spécifiques sera indiquée par chaque professeur.
- ✓ **Le rôle des parents** consiste à soutenir le travail de son enfant surtout pour sa régularité, **sans pour autant intervenir dans son contenu**. Le parent accompagne également son enfant lors des projets artistiques ponctuels et se rend disponible pour rencontrer les professeurs.

L'engagement culturel est primordial pour un élève en conservatoire. L'équipe pédagogique attend de l'élève et de ses parents qu'ils assistent régulièrement à des spectacles, auditions, concerts au sein de l'établissement et en dehors. Cette fréquentation permet à l'élève de mettre en relation son apprentissage musical avec des prestations scéniques amateurs ou professionnelles, de développer sa curiosité pour le spectacle vivant, d'affiner son sens critique et d'avancer dans la définition de ses choix et préférences artistiques. Les parents doivent soutenir et accompagner leurs enfants dans cette démarche d'apprentissage du spectateur et partager avec eux des moments d'enrichissement culturel privilégiés.

- ◆ Les pratiques collectives sont elles aussi indispensables à la réalisation du musicien instrumentiste. Elles donnent un sens à la globalité des enseignements proposés par le conservatoire et sont l'endroit privilégié de confrontation des expériences de chacun et la mise en application concrète des notions abordées dans un cadre valorisant, motivant et agréable dans une volonté de partager la musique avec les autres.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fait à Le Quesnoy,

Le Président de la Communauté
de Communes du Pays de Mormal

Guislain CAMBIER,